



UNISA COLLECTION
CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2321^e SÉANCE : 21 DÉCEMBRE 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2321).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Date des élections destinées à pourvoir à un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/14799).....	1
Déclaration du Président concernant la 2306 ^e séance.....	1
Déclarations des représentants des membres sortants.....	1
Déclaration du Secrétaire général.....	7
Déclaration du Président.....	8

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2321^e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 21 décembre 1981, à 16 h 30.

Président : M. Olara A. OTUNNU (Ouganda).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2321)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Date des élections destinées à pourvoir à un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/14799).

La séance est ouverte à 16 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Date des élections destinées à pourvoir à un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/14799)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/14799, qui contient une note du Secrétaire général.

2. Le décès, le 12 décembre, du juge Abdullah El-Erian a rendu vacant un siège à la Cour internationale de Justice, lequel devra être pourvu.

3. J'exprime, j'en suis sûr, les sentiments de tous les membres du Conseil en présentant les condoléances les plus sincères à la délégation égyptienne en cette triste occasion.

4. Le juge El-Erian avait fait ses études aux universités du Caire, de Harvard et de Columbia; de 1943 à 1961, il avait été chargé de conférences à l'Université du Caire. De 1959 à 1968, il avait été directeur du Département juridique et des traités du Ministère des affaires étrangères d'Egypte. De 1968 à 1979, il avait servi comme représentant permanent adjoint de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, puis comme représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et enfin comme ambassadeur en France et en Suisse. Il était membre de la Cour

internationale de Justice depuis février 1979 et son mandat aurait dû prendre fin en février 1988.

5. C'est une perte très douloureuse ressentie par le Gouvernement et le peuple égyptiens, par la Cour internationale de Justice et par la communauté internationale.

6. Aux termes de l'Article 14 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité a pour tâche de fixer la date de l'élection pour pourvoir aux sièges devenus vacants à la Cour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/14809, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours de consultations.

7. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder dès maintenant au vote sur le projet de résolution. Si je n'entends pas d'objections, je mettrai le projet de résolution aux voix.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 499 (1981)].

Déclaration du Président concernant la 2306^e séance

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite, au nom du Conseil, faire la déclaration suivante :

"Le Président du Conseil de sécurité a été informé par le Secrétariat qu'à la suite de la 2306^e séance du Conseil, le 5 novembre 1981, consacrée à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, un nouveau pointage des bulletins de vote avait fait ressortir qu'une erreur avait été commise par inadvertance lors du dépouillement du premier scrutin.

"Etant donné que cela ne change en rien le résultat définitif du vote, le Conseil confirme que le résultat du scrutin annoncé à l'issue de la 2306^e séance demeure valide."

Déclarations des représentants des membres sortants

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il semble que la présente réunion soit la dernière séance officielle du Conseil pour cette année. Aussi je me propose de donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant que je lève la séance.

10. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, vous nous avez convoqués cet après-midi pour prendre une décision qui relève de notre compétence, à savoir fixer la date à laquelle il faudra élire un membre de la Cour internationale de Justice pour remplacer le juge Abdullah El-Erian, dont nous déplorons tous le décès. En même temps, vous avez voulu — avec le tact et l'habileté que nous vous connaissons — résoudre la question relative à l'erreur commise lors du dépouillement du premier scrutin de l'élection de cinq membres de la Cour le 5 novembre.

11. Ma délégation vous remercie de votre diligence. En demandant que le Conseil se prononce sur cette question, mon gouvernement avait essentiellement à cœur de veiller au prestige de cet organe et au respect de ses décisions. Nous en convenons, cette erreur n'affecte pas le résultat définitif du vote. Cependant, nous estimons que seul le Conseil a compétence pour décider de la validité de ses décisions. Cela a été fait par le Président dans sa déclaration, que tous les membres ont approuvée, et cela constitue sans aucun doute un précédent qui contribuera au renforcement de notre autorité.

12. Etant donné que nous sommes presque au terme de cette année et que notre ordre du jour est peu chargé, nous pensons tout naturellement que cette séance clôturera nos travaux pour 1981 et que le moment est venu de faire nos adieux, de réfléchir et de prendre de bonnes résolutions.

13. Nous allons entendre la déclaration du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui aujourd'hui prend congé du Conseil. Nous avons été à ses côtés pendant de si nombreuses heures, fait face avec lui à tant de défis et partagé tant d'espoirs que l'heure de la séparation et des adieux est douloureuse.

14. Soyez assuré, Monsieur le Secrétaire général, que votre activité à la tête de l'Organisation a été pour nous un exemple quotidien de dévouement, de rigueur professionnelle et de sens élevé du devoir. Aucun des problèmes internationaux — les plus graves comme les plus insignifiants — ne vous a échappé au cours des 10 dernières années. Vous avez fait face à tous les problèmes et nombreuses sont les crises qui ont été apaisées ou résolues grâce à votre intervention prudente et opportune. Votre image restera associée à l'histoire contemporaine; vous vous êtes acquis la gratitude des Nations Unies et l'amitié de ceux qui ont eu la chance de travailler avec vous. Nous vous souhaitons plein succès.

15. Ma délégation doit elle aussi faire ses adieux au Conseil étant donné que le mandat confié à mon pays par l'Assemblée générale touche à sa fin. Après deux années pendant lesquelles nous avons mené ensemble d'intenses activités, le moment est venu pour ceux qui ont eu le privilège de participer aux travaux du Conseil au nom du Mexique de faire part d'une émotion sincère.

16. Pendant 34 ans — période dont la durée est presque égale à celle de la vie de l'Organisation — mon gouvernement n'avait jamais envisagé la possibilité d'être membre du Conseil. Il estimait qu'étaient reflétées au sein de cet organe l'asymétrie de pouvoir qui caractérise les relations internationales ainsi que les coercitions d'ordre politique découlant de la bipolarité et de l'hégémonisme. Au moment de la crise institutionnelle qui menaçait l'Organisation au cours des derniers jours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, il fut proposé que mon pays occupe l'un des sièges attribués aux pays d'Amérique latine. C'est sans hésitation que nous avons accepté la haute responsabilité que nous confiait la communauté internationale, et nous ne nous en sommes jamais repentis.

17. Le Secrétaire d'Etat aux relations extérieures du Mexique a mis l'accent ici, au début de nos travaux [2190^e séance], sur les risques qu'entraîne une activité autonome au sein du Conseil, et il a affirmé que, pour mon pays, être membre du Conseil n'avait de sens que si l'on est décidé à agir d'une manière indépendante et constructive. Il avait fait remarquer que nous n'entrons pas au sein de cet organe pour être les alliés, les amis ou les ennemis de qui que ce soit, mais plutôt pour appuyer des causes justes et défendre des principes.

18. L'expérience que nous avons acquise au Conseil, et dont je ne vais pas retracer l'histoire aujourd'hui, a été extrêmement positive. Elle nous a montré qu'en dépit des limites d'ordre constitutionnel une défense rigoureuse des principes de la Charte est compatible avec les exigences de l'engagement politique qui sont inévitables au sein d'un organe tel que celui-ci. Cela est possible à condition que l'on soit disposé à la négociation mais que l'on ne craigne pas la rupture et que l'on ne sacrifie pas, au nom d'une fausse unanimité, les positions légitimement défendues.

19. Je voudrais témoigner du fait que des progrès significatifs ont été réalisés en matière de liens de solidarité entre les pays en développement, membres permanents ou non permanents du Conseil, liens qui ne cessent de se renforcer. Le Conseil se doit de tenir de plus en plus compte dans ses décisions de la politique de non-alignement et des innombrables luttes du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Sinon, ces décisions ne refléteraient pas les aspirations de la communauté internationale et finiraient par se dresser en un obstacle anachronique s'opposant au processus de démocratisation entrepris par l'Organisation des Nations Unies.

20. Les délégations du Niger, des Philippines, de la République démocratique allemande et de la Tunisie vont elles aussi quitter le Conseil. Les membres de ces délégations, qui ont connu avec nous les difficultés de cette période, peuvent être appelés à juste titre nos camarades de classe. Avec eux nous avons pu parvenir à créer entre nous un climat d'entente d'un

élevé et à renforcer nos relations politiques et économiques. Nous espérons que ces liens se maintiendront et se consolideront lors de notre participation en diverses instances et à l'occasion de luttes nouvelles.

Nous voudrions exprimer, à l'égard de tous ceux qui poursuivent leurs tâches dans le cadre de leur mandat, qu'il soit de durée plus ou moins longue, notre reconnaissance pour leurs qualités indéniables professionnelles et leurs qualités personnelles et leur dévouement et de la cordialité et de la déférence qu'ils ont méritées à la délégation mexicaine. Avec vous, nous ferons cause commune à l'avenir.

Je voudrais m'adresser particulièrement à l'ambassadeur Jacques Leprette de la France, qui présidait le Conseil au moment où notre pays est devenu membre de cet organe et dont le départ coïncide avec le mandat. Je voudrais lui dire que nous devons nous appuyer sur sa sagesse.

Le Mexique, qui a une si longue histoire, a une période a été brève mais riche d'enseignements. Nous espérons que, pendant la durée de notre mandat au sein de cet organe, nous aurons mérité, même modestement, à la confirmation des principes de justice qui constituent la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies et qui devront servir un jour sur les préceptes de la force qui ne peut que resurgir.

Enfin, nous sommes certains que grâce à l'attitude responsable et indépendante des Etats du Con- seil, nous aurons de plus en plus fait honneur au devoir qui nous a été confié et qui consiste à faire la paix dans le monde et à éliminer les tensions internationales.

M. SLIM (Tunisie) : Le 31 décembre prendra fin le mandat de la Tunisie au Conseil. J'ose croire en la sagesse du monde et de ses gouvernants pour espérer qu'ils respecteront ce qu'il est convenu d'appeler la parole donnée à la fin d'année et qu'ils épargneront à la paix et à la stabilité internationale toute nouvelle menace. Si cela devenait réalité, cette réunion serait la dernière dans laquelle la Tunisie participerait durant son mandat en tant que membre du Conseil.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de vous exprimer toute l'émotion et la mélancolie que je ressens de devoir perdre ce dont j'ai pu bénéficier durant près de dix années : le privilège unique de côtoyer de si près une quasi quotidienne d'éminents collègues dont l'expérience et la compétence ont constitué pour moi une véritable richesse dont je suis profondément reconnaissant.

Je suis sûr que ceux d'entre vous qui se retrouveront encore dans ce Conseil investis de la lourde responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, je voudrais leur dire tout le courage et la patience dont ils ont besoin. Qu'ils soient assurés que je serai,

pour ma part, en dehors de cette enceinte, leur porte-parole et leur défenseur chaque fois que se manifesterait une impatience quelconque devant la persistance des conflits et des tensions à travers le monde. Je porterai témoignage des efforts continus et du travail gigantesque, mais pas toujours visible de l'extérieur, qu'accomplissent sans relâche et en mettant à l'épreuve jusqu'à leur résistance physique les membres du Conseil.

28. A ceux dont le mandat se termine avec l'achèvement de l'année, comme c'est le cas de la Tunisie, aux distingués collègues et amis, les représentants du Mexique, du Niger, des Philippines et de la République démocratique allemande, dont j'ai pu apprécier les qualités personnelles et l'esprit d'amitié et de coopération, je veux dire que la parfaite collaboration qui s'est instaurée entre nos délégations saura, dans d'autres enceintes, au sein de notre organisation comme ailleurs, se poursuivre dans la même harmonie et avec les mêmes résultats heureux. Les qualités connues et la vaste expérience des représentants de la Guyane, de la Jordanie, de la Pologne, du Togo et du Zaïre, qui sont appelés à prendre le relais au début de 1982, constituent pour moi une consolation en même temps qu'une garantie de la qualité de la contribution qu'ils ne manqueront d'apporter aux délibérations du Conseil.

29. Je me dois enfin de faire ici mention spécialement de la collaboration particulière et de la coopération exemplaire qui se sont instaurées naturellement et sans discontinuité entre les membres non alignés du Conseil. Leur travail préparatoire en commun, dans ce qui est appelé le *caucus room*, a été un apport particulièrement positif pour les travaux de l'ensemble du Conseil.

30. Il nous a été donné d'apprendre, par ailleurs, que les grandes compétences et la large expérience de notre collègue et ami le représentant de la France, Jacques Leprette, lui ont valu d'être appelé par son gouvernement à assurer de nouvelles et importantes fonctions. Tout en nous rendant aux impératifs de la carrière diplomatique et en le félicitant pour cette nouvelle marque de confiance, nous ne pouvons ne pas lui exprimer nos regrets très sincères de le voir nous quitter. Nous nous ressentirons de son absence autant que de ses avis judicieux. Nous nous souviendrons toujours de son apport personnel à nos travaux autant que de son art de la formule brève et mesurée, qui s'est toujours révélée déterminante pour l'orientation du Conseil. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle mission.

31. J'ai eu, à l'occasion d'une rencontre récente et privée, l'opportunité de dire aux membres du Conseil la certitude que j'emporterai en quittant cette instance d'avoir bénéficié de leur amitié ainsi que de leurs avis et de leur expérience. J'ajouterai aujourd'hui la certitude que le Conseil de sécurité — cet organe suprême chargé de la responsabilité principale du

maintien de la paix et de la sécurité internationales — est, en dépit des critiques auxquelles il peut être soumis, en mesure de s'acquitter pleinement de cette responsabilité pour peu que les principes intangibles de la Charte demeurent les seuls à inspirer ses prises de position et à animer son action.

32. Pour sa part, la Tunisie, qui fête cette année le vingt-cinquième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies et qui, tout au long de cette période, a vécu en paix, sans provoquer ni menacer quiconque, œuvrant pour la promotion de l'amitié et de la coopération avec toutes les régions du monde, demeure fidèle à son adhésion aux buts et objectifs de l'Organisation et est plus que jamais attachée aux principes de la Charte, dont notamment celui du règlement des conflits par des moyens pacifiques. C'est animée de cet esprit que, durant son mandat au Conseil, la Tunisie a constamment eu la volonté d'apporter sa contribution à l'œuvre de l'Organisation et au renforcement de son prestige et de son autorité.

33. C'est également à la réalisation de cet objectif que, avec foi et conviction autant qu'avec détermination et talent, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, s'est consacré durant 10 années — 10 années au service de l'Organisation des Nations Unies pour la défense de ses principes et au service de la communauté internationale pour une plus grande compréhension entre les peuples et une plus grande coopération entre Etats. L'œuvre à tous points remarquable de M. Waldheim, ses prises de position fermes et courageuses, son appui résolu aux causes justes, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique ou ailleurs, ne peuvent ne pas être soulignés ici par la Tunisie, pays arabe et africain, avant de lui rendre l'hommage le plus vibrant et le plus sincère, un hommage à la hauteur de son œuvre et de son dévouement sans limites.

34. En lui exprimant ses remerciements et sa reconnaissance au terme de son mandat à la tête de notre organisation, la délégation tunisienne est convaincue que M. Waldheim demeurera pour notre organisation un conseiller écouté et recherché dans toutes les affaires qui touchent aux relations internationales, à la paix et à la stabilité dans le monde. La délégation tunisienne est d'autant plus heureuse de lui rendre cet hommage qu'elle est convaincue que son action au service de l'Organisation sera poursuivie avec la même détermination et la même conviction par le nouveau Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

35. Les qualités personnelles de M. Pérez de Cuéllar, les responsabilités élevées qu'il a assumées dans son pays et à l'étranger ainsi que les missions particulièrement importantes dont il a été chargé sur le plan international et dans le cadre de notre organisation le qualifient sans aucun doute pour être un interlocuteur apprécié et respecté de tous dans cette enceinte et dans les différentes capitales du monde. La

grande sensibilité dont a fait preuve M. Pérez de Cuéllar à l'égard des problèmes cruciaux de notre temps — je veux dire du tiers monde, desquels dépendent aujourd'hui l'équilibre et la prospérité de l'ensemble du monde — est un facteur de plus qui incite à l'optimisme et suscite la confiance.

36. Qu'il me soit permis d'exprimer ici au nouveau Secrétaire général notre reconnaissance pour avoir suscité des sentiments de confiance et d'optimisme, ainsi que nos chaleureuses félicitations et nos vœux de succès dans la noble et difficile tâche qui l'attend.

37. Permettez-moi enfin, pour terminer, Monsieur le Président, de profiter de votre indulgence et de celle des membres du Conseil pour exprimer les remerciements de la délégation tunisienne au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Ustinov, à M. Ortner et à tous leurs collaborateurs pour l'aide appréciable et le concours efficace qu'elle a toujours trouvés auprès d'eux. Nos remerciements s'adressent également aux interprètes et aux traducteurs ainsi qu'à tout le personnel des services de conférence.

38. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Puisque cette séance sera de toute évidence la dernière à laquelle pourra participer la République démocratique allemande en tant que membre non permanent du Conseil, je voudrais dire quelques mots.

39. Conformément aux principes qui régissent la politique extérieure de notre Etat socialiste, la délégation de la République démocratique allemande a déployé tous les efforts possibles pour permettre la solution des questions inscrites à l'ordre du jour sur la base de la Charte. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil, pendant les deux ans de notre mandat, a adopté plusieurs décisions positives.

40. Chacun de nous sait pourquoi le Conseil n'a pas toujours pu — et ne peut pas toujours — s'acquitter de ses responsabilités. Le Conseil ne saurait en aucune façon être considéré comme un gouvernement mondial, et il ne conviendrait pas de modifier ses fonctions dans ce sens. La Charte donne au Conseil tous les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de réaliser les tâches qui lui sont confiées. L'utilisation de ces pouvoirs constitue, à mes yeux, l'une des conditions essentielles du succès des travaux du Conseil.

41. La République démocratique allemande a eu par deux fois l'honneur de présider le Conseil. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier tous nos collègues de leur coopération. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui en tout temps nous a soutenu de ses conseils et de son action et dont les efforts inlassables lui ont à juste titre valu l'estime du monde entier. Je suis heureux de pouvoir dire que c'est pour moi un grand privilège et un grand

honneur que d'avoir représenté la République démocratique allemande pendant plus de huit ans précisément à cette époque. Qu'il me soit permis d'adresser au Secrétaire général, à l'occasion de son anniversaire, toutes nos félicitations de même que tous nos vœux de santé et de prospérité.

42. Je voudrais également remercier de tout cœur le Secrétaire général adjoint, le camarade Ustinov, ainsi que ses collègues du Secrétariat pour la coopération et l'amabilité dont ils ont fait preuve à notre égard.

43. Pour conclure, je voudrais assurer le Conseil que le représentant de la République démocratique allemande appuiera dans toute la mesure de ses possibilités cette instance suprême de l'Organisation dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

44. Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à vous remercier encore une fois pour les talents diplomatiques dont vous faites preuve, de même que pour la compétence avec laquelle vous exercez les fonctions de président du Conseil. Ma délégation éprouve une grande admiration à votre endroit.

45. M. OUMAROU (Niger) : Dans quelques jours le Niger quittera ce prestigieux conseil dont il a participé pendant deux ans aux délibérations enrichissantes et contributives à la paix et à la sécurité du monde. C'est donc déjà pour nous le moment de la rétrospective et des regrets — regrets de devoir bientôt nous départir du titre respectable et envié de membre du Conseil, que nous portions comme une auréole et qui nous conférerait dans tous les domaines égards multiples et considération; regrets de devoir quitter une instance que nous fréquentions comme un club tant l'ambiance y est égalitaire et les débats responsables et harmonieux; regrets, enfin, de devoir sortir alors que tant de problèmes demeurent et que nous commençons vraiment à en percevoir le fond, les limites et les lueurs de solution.

46. En jetant néanmoins un coup d'œil rapide sur les deux années écoulées, le Niger peut se réjouir d'avoir assisté entre autres à l'indépendance du Zimbabwe, dont on sait combien le Conseil avait eu à débattre lorsque ce pays n'était encore que la rebelle Rhodésie du Sud. Cette décolonisation fut bien entendu l'œuvre des accords de Lancaster House, mais elle n'aurait jamais abouti de cette façon équitable sans l'action cumulée, vigoureuse et intransigente des Nations Unies, et plus particulièrement du Conseil de sécurité. Or c'est toujours un plaisir et un privilège d'être présent à tout point névralgique lorsque les jalons de l'histoire culminent et se dénouent. Aujourd'hui le Zimbabwe est paisible et confiant, preuve que l'œuvre fut bel et bien accomplie.

47. De même, le Niger a vécu au Conseil ces temps forts et palpitants où 52 otages américains durent

passer 444 jours en captivité, malgré les suppliques du monde et d'indicibles efforts au Conseil. Nous porterons demain témoignage que leur libération, bien que finalement acquise grâce à des négociations hors du cadre des Nations Unies, doivent quand même à cette enceinte d'avoir préalablement assoupli et dissous les résistances par des prises de position énergiques et des initiatives répétées.

48. Enfin, nous avons participé à l'examen de crises multiples, particulièrement en Asie, en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. Quelques-unes de ces crises sont aujourd'hui pratiquement éteintes, et nous en sommes heureux. Mais si d'autres couvent encore et préoccupent, ce n'est pas faute d'avoir entendu nos positions. Ainsi, nous avons en son temps clairement repoussé l'invasion de l'Afghanistan et demandé sans complaisance le retrait des troupes étrangères de ce pays. Nous avons de même flétri et condamné les actions d'Israël contre les Palestiniens, dénoncé le projet israélien de faire de Jérusalem la capitale de l'Etat hébreu, demandé un statut international pour la Ville sainte, réclamé la restitution aux Arabes de leurs terres occupées depuis 1967, partagé les détresses du Liban, appuyé le droit de ce pays de préserver son intégrité territoriale, plaidé pour que tous les Etats de la région vivent enfin en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et, bien entendu, nous avons profondément déploré la guerre entre l'Iran et l'Iraq, que nous jugeons encore comme vraiment inutile et superflue.

49. En Afrique australe, nous avons dit notre attachement à l'indépendance inconditionnelle de la Namibie, telle que prescrite par la résolution 435 (1978), et nous avons vivement déploré le rendez-vous manqué de Genève qui fait que ce territoire continue toujours, en cette fin de l'année 1981, à subir la présence, les persécutions et l'exploitation de l'Afrique du Sud. Nous avons également proclamé notre opposition à l'abject *apartheid* à cause duquel la majorité noire sud-africaine n'arrive ni à s'épanouir ni à recouvrer sa dignité. Nous avons rejeté la politique de bantoustanisation, exprimé notre solidarité avec la South West Africa People's Organization, l'African National Congress et le Pan Africanist Congress et nous avons vigoureusement condamné l'Afrique du Sud pour ses sabotages et ses agressions à l'encontre des pays de première ligne.

50. Qu'il me soit permis maintenant d'exprimer la gratitude et l'appréciation de ma délégation à tous les membres actuels du Conseil qui nous ont fait l'honneur de leur amitié et dont l'estime unanime et la prévenance agissante nous ont considérablement aidés dans notre approche des problèmes et dans l'évaluation des faits. Mention spéciale doit cependant être faite des membres permanents : Mme Kirkpatrick, des Etats-Unis, qui a introduit avec bonheur une sensibilité nouvelle au Conseil et dont la franchise et la fermeté sont bien à la mesure du poids et du rôle de son grand pays; M. Troyanovsky, de l'Union Sovi-

tique, toujours attentif et prévenant et dont la combativité de tous les instants force et enlève l'admiration; M. Leprette, de la France, dont la courtoisie rassuré jusque dans les moments les plus délicats et qui n'élève la voix que pour apporter au Conseil la sagesse et le tact de son prestigieux pays; M. Ling Qing, de la Chine, discret mais efficace et dont on peut dire qu'avec lui la Chine a résolument décidé de faire jouer son poids dans le système des Nations Unies; sir Anthony Parsons, du Royaume-Uni, combien ouvert et pragmatique, dont l'équilibre et la sûreté de jugement sont toujours d'une appréciable contribution aux travaux du Conseil. De chacun de ces éminents représentants ma délégation emportera des enseignements dont la somme éclairera certainement sa contribution future aux travaux des Nations Unies.

51. Enfin, je voudrais dire un mot à l'adresse de M. Waldheim, notre dynamique secrétaire général, qui va bientôt quitter ses fonctions après les avoir brillamment et consciencieusement remplies pendant 10 ans, 10 années dont l'Organisation des Nations Unies gardera longtemps la forte empreinte et dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles ont considérablement rehaussé le prestige de l'universalité de l'Organisation. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Waldheim ne fut pas seulement le distingué chef de l'exécutif onusien, il fut également le serviteur et l'ami de tous les continents, de tous les peuples et de tous les pays. Toujours prompt à se mettre au service de la paix et de la compréhension entre nations, il s'est acquitté de sa tâche avec bonheur, abnégation et dignité, et l'on peut dire aujourd'hui qu'il mérite largement du monde et de toutes les nations. Puisse-t-il trouver dans ces mots la reconnaissance sincère et la gratitude sans faille de la République du Niger.

52. Pour terminer, j'adresse des remerciements bien sincères aux membres du Secrétariat chargés des affaires du Conseil de sécurité; leur contribution à nos travaux a toujours été appréciée et ma délégation leur en sait gré.

53. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que c'est peut-être la dernière fois que j'ai l'occasion de prendre la parole avant l'expiration du mandat de ma délégation au Conseil, je voudrais, au nom du général Carlos P. Romulo, ministre des affaires étrangères des Philippines, qui a dirigé la délégation de mon pays au Conseil en juillet 1980 et en septembre 1981, exprimer notre profonde reconnaissance pour l'occasion qui nous a été offerte de siéger au Conseil.

54. Je dois reconnaître qu'avoir eu la possibilité de travailler avec les membres du Conseil au cours des deux années écoulées a été pour nous une expérience qui nous a fait réfléchir. La coopération dont ma délégation a bénéficié et l'esprit d'harmonie et d'unité qui a présidé à la défense des buts et principes des Nations Unies ne seront pas aisément oubliés. Nous avons fait de notre mieux pour défendre ces buts et

principes et nous efforcer, dans la limite de nos possibilités et en étant pleinement conscients de nos responsabilités en tant que membre du Conseil, de nous acquitter de notre mandat qui est de préserver et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est évident que nous chérirons toujours l'expérience acquise au cours de notre mandat au Conseil. Nous avons eu l'occasion exceptionnelle de participer à l'examen de questions majeures affectant les travaux de cet important organe des Nations Unies. Nous avons partagé les inquiétudes et les préoccupations du Conseil lorsqu'il s'est trouvé dans des circonstances particulièrement difficiles. Nous avons énormément bénéficié de toutes ces expériences.

55. Nous estimons nous être acquittés de notre devoir, et aujourd'hui nous disons donc adieu à nos collègues du Conseil en éprouvant une certaine satisfaction et une grande amitié pour vous, Monsieur le Président, et pour nos éminents collègues, ainsi que pour nos collaborateurs du Secrétariat, qui tous ont aidé le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

56. Nous croyons savoir que le Secrétaire général fera une déclaration avant la fin de cette réunion. A ce propos, nous souhaitons faire quelques remarques. Au cours des 10 années écoulées, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a été à l'avant-garde dans les efforts déployés par l'Organisation pour régler les problèmes complexes et difficiles qui se posent au monde. M. Waldheim a non seulement fait preuve d'habileté et de compétence, mais il a également contribué grandement à la réalisation des objectifs nobles pour lesquels l'Organisation a été créée. Il nous quitte en laissant une marque indélébile sur l'Organisation, composée de nombreux pays dont les intérêts et les préoccupations divergent. Pourtant il a su habilement concilier leurs intérêts divergents et se faire, efficacement et élégamment, l'écho de leurs préoccupations. Il s'est toujours montré conscient des véritables aspirations des pays en développement. Pour toutes ces raisons, nous éprouvons à son égard une profonde reconnaissance. L'attachement qu'il a pour l'Organisation reflète véritablement l'attachement qu'il porte à la cause de la paix et de la compréhension entre tous les peuples et tous les pays. Alors qu'il va nous quitter, nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

57. M. LEPRETTE (France) : Bien que ne représentant pas un membre sortant du Conseil, je voudrais dire un mot au moment où je m'appête moi aussi à quitter le Conseil. Les mots qui me viennent aux lèvres ne sont pas ceux dont vous puissiez craindre qu'ils composent un grand discours. Ce sont des mots de gratitude et de reconnaissance — de reconnaissance à vous, Monsieur le Président, qui avez attesté votre maîtrise dans les fonctions que vous avez assumées il y a si peu de temps et dont la carrière s'inscrit déjà sur la courbe ascendante du succès, et à vous, Monsieur le Secrétaire général, à qui, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres

ai eu le plaisir et l'honneur de rendre hommage à la dernière à l'Assemblée générale¹, un geste éclatant et solennel. Je veux exprimer ma reconnaissance et ma reconnaissance aussi et surtout à vous, mes collègues, qui pendant cinq ans m'avez aidé par votre coopération, votre amitié, votre soutien. Je me souviens, comme l'ambassadeur Muñoz Garmezán a signalé tout à l'heure, avoir occupé la présidence du Conseil lorsque ceux de nos amis qui ont quitté sont entrés au Conseil pour nous apporter le bénéfice de leur expérience et de leurs conseils. Vous m'avez dit au revoir dans des termes aimables que je voudrais rester pour les entendre.

Je veux remercier les hauts fonctionnaires du Conseil, leurs collaborateurs et collaboratrices, qui ont aidé aussi pendant toutes ces années. Un merci aussi aux interprètes et les traducteurs, qui ont rendu compréhensibles mes interventions quand elles ne l'étaient pas pour les sténographes parlementaires, dont la tâche est infinie, pour les fonctionnaires du Secrétariat concienzoso mais efficaces. Merci également à tous ceux que j'oublie et qui auront la grâce de me pardonner. A tous, au moment où s'achève ma présidence de cinq années, je veux dire que l'expérience que j'ai vécue à l'Organisation des Nations Unies, au service de la paix, a été la plus stimulante et la plus précieuse de toute ma carrière diplomatique.

A tous j'adresse mes vœux les plus chaleureux pour l'avenir. Au revoir.

Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

Déclaration du Secrétaire général

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les membres du Conseil pour les aimables paroles qu'ils m'ont adressées. Elles sont pour moi une source de réconfort et reflètent la coopération et l'entraide qui a toujours existé entre les membres du Conseil et moi-même pendant mes fonctions.

Puisque c'est peut-être aujourd'hui la dernière occasion que j'ai de prendre la parole devant le Conseil, je voudrais en profiter pour faire quelques observations sur les travaux du Conseil, et en particulier sur les liens qui unissent le Conseil et le Secrétaire général.

Pendant les 10 ans où j'ai exercé mes fonctions de Secrétaire général, j'ai tiré une grande satisfaction des relations étroites qui m'ont toujours uni aux membres du Conseil. En particulier aux heures de crise et de tension, il est essentiel que ces relations étroites soient maintenues, non seulement afin d'éviter les malentendus et de garder le Conseil informé de l'évolution de la situation mais aussi pour faire en sorte que le Conseil, le Secrétaire général, et le Secrétaire général, d'autre part,

complètent chacun leur action et agissent dans un même but.

64. J'ai toujours maintenu des contacts étroits avec les Présidents du Conseil au sujet des affaires courantes. Le Président du Conseil joue un rôle de direction extrêmement important, surtout lorsque le Conseil est aux prises avec des problèmes difficiles. Il est donc essentiel que le Secrétaire général mette à la disposition du Conseil les informations dont il dispose, ainsi que toutes suggestions qu'il pourrait vouloir faire dans le but d'obtenir des informations supplémentaires le cas échéant ou tout avis officieux qu'il pourrait juger bon d'offrir pour faire face aux difficultés du moment. Parfois le Secrétaire général lui-même peut prendre certaines mesures, dans le cadre ou indépendamment de l'Article 99 de la Charte, qui sont de nature à favoriser les buts du Conseil et à contribuer à la solution des problèmes. Dans ces moments-là aussi il est essentiel que le Conseil et le Secrétaire général agissent de concert.

65. La mise au point du système de consultations au Conseil s'est révélée, à mon avis, un élément très utile aux travaux du Conseil. Ce système s'est également révélé très utile pour moi en tant que moyen pour tenir le Conseil informé et en tant que moyen officieux pour consulter le Conseil sur les mesures à prendre. J'ai toujours apprécié ce système et je crois qu'il constitue un grand progrès dans les méthodes d'action du Conseil.

66. Au cours des 10 dernières années, nous avons traversé plusieurs crises graves. La guerre de 1973 au Moyen-Orient a suscité une réponse très efficace de la part du Conseil puisqu'il a pu faire cesser les hostilités et envoyer sur place une force de maintien de la paix. Cet épisode a fourni un excellent exemple de la façon dont le Conseil avec le Secrétaire général et son personnel peuvent agir de concert et rapidement dans une crise dangereuse. Cet épisode a eu un autre résultat plus vaste, car il a fourni l'occasion de mettre au point une base de travail pour les opérations de maintien de la paix qui s'est révélée très utile aux opérations subséquentes de maintien de la paix.

67. Je n'entends pas énumérer toutes les questions importantes et difficiles que le Conseil a examinées au cours des 10 dernières années. J'aimerais mentionner cependant tout particulièrement la crise dans le sud du Liban en 1978 et la création subséquente de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ainsi que la façon dont le Conseil, en accord une fois de plus avec le Secrétaire général, a traité de la question extrêmement difficile des otages en Iran.

68. Le Conseil fournit un bon exemple d'une institution internationale en évolution. Chaque chapitre de son histoire ajoute quelque chose à son expérience et contribue à l'évolution de ses méthodes de travail et à sa réputation. Voilà pourquoi les mesures que prend le Conseil, ou parfois celles qu'il ne prend pas, créent

dans les deux cas des précédents d'une importance essentielle pour son autorité et son efficacité futures. Comme je l'ai dit dans mon discours d'adieu à l'Assemblée générale², le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue la fonction primordiale de l'Organisation des Nations Unies — un but que nous ne devons jamais perdre de vue.

69. J'estime que c'est un privilège particulier et un élément très stimulant que d'avoir été en mesure de jouer un rôle dans l'évolution de cet organe si important de l'Organisation. Il me plaît de penser que toutes les contributions, même les plus modestes, que nous avons pu apporter pendant cette période ajouteront quelque chose d'utile à la structure de paix que nous nous efforçons d'édifier aux Nations Unies.

70. Pour terminer, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer à vous personnellement et à tous les membres du Conseil ma gratitude pour votre coopération et surtout pour votre amitié. Monsieur le Président, vous avez fait preuve d'une grande habileté, d'une grande lucidité et d'une grande objectivité dans votre façon de traiter un si grand nombre de questions fort difficiles et complexes. J'y ai fait référence tout récemment lors du déjeuner que vous avez eu l'amabilité de m'offrir. Je crois que l'Organisation des Nations Unies doit se féliciter de pouvoir être servie par des personnes de votre compétence — et, qu'il me soit permis de le dire, par des personnes aussi jeunes de votre compétence. Je tiens à vous exprimer et à exprimer à tous mes amis du Conseil tous mes vœux de succès dans votre tâche si importante.

Déclaration du Président

71. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La vie du Conseil de sécurité connaît un cycle annuel rapide, qui commence chaque année en janvier et se termine en décembre. En janvier le Conseil accueille ses nouveaux membres et en décembre il doit faire ses adieux aux membres non permanents sortants.

72. En ce mois de décembre, nous ressentons d'une façon encore plus aiguë cette douleur de la séparation non seulement parce que cinq membres non permanents nous quittent et deux de nos collègues quittent New York définitivement mais aussi parce que le Secrétaire général quitte l'Organisation après 10 ans de services dévoués et remarquables.

73. Je voudrais donc saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier et bien mérité à notre ami M. Kurt Waldheim.

74. Lorsque l'histoire des relations internationales au cours des 10 dernières années sera écrite, le nom de M. Waldheim sera associé aux événements les plus importants de cette période. En effet, je ne connais aucun événement important et préoccupant de notre époque qui n'ait reçu la marque indélébile de l'Organisation des Nations Unies sous la direction de

M. Waldheim. Par sa grande maîtrise de l'art de la diplomatie discrète, M. Waldheim a fait de cet art l'outil le plus efficace pour la solution des conflits. Il a remué ciel et terre pour rétablir l'entente entre ceux qui avaient des intérêts en conflit. Sa sensibilité lui a permis de mieux comprendre les immenses souffrances qui existent dans le monde. Sous la direction de M. Waldheim, l'Organisation a fait de grand progrès dans ses efforts pour alléger ces souffrances en fournissant une aide généreuse à plusieurs de nos pays dans les domaines du développement économique et social, des secours en cas de catastrophe et des soins en matière de santé.

75. Venant du continent africain, je ne puis oublier que c'est au cours de ces 10 dernières années que les peuples d'Afrique, avec l'encouragement et l'appui de l'Organisation des Nations Unies, ont pu démanteler certains des bastions les plus solides du colonialisme dans ce continent. M. Waldheim a été un ami permanent et véritable de l'Afrique.

76. Monsieur Waldheim, vous avez bien servi la communauté internationale. Avec une détermination tranquille et un esprit vigoureux, vous avez servi l'Organisation pendant 10 ans avec une compétence remarquable et un merveilleux courage. Il y a 10 ans vous êtes entré à l'Organisation en qualité de diplomate venant de l'Autriche; vous quittez aujourd'hui l'Organisation en tant qu'homme d'Etat qui appartient au monde entier.

77. Je vous présente ainsi qu'à Mme Waldheim nos meilleurs vœux et vous souhaite beaucoup de bonheur dans votre nouvelle vie.

78. Je dois dire quelques mots à propos de deux de nos anciens collègues qui ont été de véritables piliers du Conseil. Non seulement ils quittent le Conseil maintenant, mais ils vont bientôt quitter complètement l'Organisation. L'ambassadeur Jacques Leprette de la France a représenté son pays au Conseil pendant cinq ans. Il va bientôt quitter New York pour assumer les importantes fonctions de représentant de son pays à Bruxelles, autre centre très important de la diplomatie multilatérale. L'ambassadeur Peter Florin de la République démocratique allemande, après avoir représenté son pays à l'Organisation pendant huit ans, dont deux passés au Conseil de sécurité, retournera bientôt à Berlin pour continuer ses importantes fonctions de ministre des affaires étrangères adjoint de son pays. Nous leur souhaitons à tous deux plein succès dans ces tâches importantes. Comme ils l'ont fait à New York, je suis certain qu'en s'acquittant de leurs nouvelles responsabilités ils continueront de bâtir des ponts entre les pays et entre les peuples du monde.

79. Je suis désolé de constater que pas moins de quatre de mes collègues des pays non alignés, dont l'amitié et la solidarité ont été une source constante de force pour moi, vont quitter le Conseil ce mois-ci.

vaste expérience de l'ambassadeur Taïeb Slim on sens me manqueront beaucoup. J'ai déjà ais je le répète volontiers maintenant — que je reconnaissant de son aide, qui a rendu ma us supportable. Je me souviendrai toujours niration de l'engagement constant de l'ambas-Yango, de son esprit généreux et de sa ension patiente dans les heures difficiles. Le s de la seule délégation au sein du groupe des 1 alignés qui fut signataire de la Charte à San o nous manquera beaucoup. Je ne saurais a bonté de mon cher frère l'ambassadeur Idé 1 du Niger. D'emblée il m'a emmené à paisible de baobab, et là ce sage de l'Afrique é à la pratique du Conseil. Sa sagesse et son m'ont beaucoup appris. Je sais que ce n'est là ébut de notre long voyage commun au service ique. Les conseils très précieux de l'ambas-Porfirio Muñoz Ledo du Mexique me man-beaucoup. Son énergie infinie et son esprit t ont toujours été une riche source d'inspira-ir nous tous. Il a si bien représenté les

traditions et les innovations qui sont le patrimoine de son grand pays.

81. Enfin, je voudrais dire que j'attends avec intérêt le 1^{er} janvier 1982, date à laquelle je pourrai passer mes responsabilités actuelles à mon cher ami l'ambassadeur Oleg Troyanovsky de l'Union soviétique, dont les larges épaules sont tellement plus qualifiées pour supporter les délicieuses charges de ces fonctions.

82. Je souhaite à tous les membres du Conseil des vacances heureuses et reposantes.

La séance est levée à 17 h 45.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Séances plénières, 98^e séance.

² *Ibid.*, 105^e séance.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
